

CHSCT-M du 16 Mars 2018

Déclaration Liminaire



Le gouvernement a lancé une offensive sans précédent contre le Service Public, contre le statut de la Fonction Publique et contre les fonctionnaires.

Les annonces du Premier Ministre à l'issue du premier Comité Interministériel de la transformation publique le 1er février dernier, préparent des décisions douloureuses qui ne seront pas sans conséquences sur les conditions de vie et de travail des agents des Ministères Economiques et Financiers déjà mises à mal par les incessantes réformes et restructurations qu'ils subissent depuis des années. A Bercy c'est déjà le grand « chambardement » permanent et on veut en « rajouter une couche » :

- en amplifiant la rémunération au mérite ;
- en recourant massivement aux contractuels en lieu et place des emplois de titulaires ;
- en organisant la mobilité forcée dans la Fonction Publique avec des plans de départ « volontaire » ;
- en s'attaquant au dialogue social en faisant disparaître les CHSCT, sur le modèle de la Loi travail.

Toutes ces annonces anxiogènes avant même leurs mises en œuvre contribuent déjà à l'accentuation de la dégradation des conditions de travail des agents, sans compter les conclusions et les propositions du Comité CAP 22 qui devraient intervenir en avril mais dont nous connaissons déjà la feuille de route :

- suppression de plus de 50 000 emplois dans la Fonction Publique de l'Etat ;
- économies de 4 milliards d'Euros de dépenses publiques ;
- abandon de pans entiers de missions en les déléguant ou les transférant au privé, ce qui a déjà commencé dans certaines de nos Directions.

L'avenir du CHSCT-M, instance dans laquelle nous siégeons aujourd'hui, et du réseau des CHSCT, est clairement posé dans le document d'orientation pour la concertation intitulé «refonder le contrat social avec les agents publics». Ce qui est ainsi menacé c'est l'avenir même de la politique ministérielle Santé, Sécurité et Conditions de Travail à laquelle nous sommes particulièrement attachés. Politique ministérielle, fruit d'échanges dans les instances de concertation que sont les CHSCT et les groupes de travail dédiés, qui a fait ses preuves, même si en la matière des améliorations sont nécessaires.

Pour les Fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO et CFDT, cela est tout simplement I-NAC- CEP-TABLE !

Elles tiennent à réaffirmer solennellement à ce CHSCT-M leur attachement à la politique ministérielle Santé, Sécurité et Conditions de Travail. Cette politique doit être pérennisée et améliorée en la dotant des moyens nécessaires pour qu'elle puisse accomplir ses missions dans l'intérêt des agents.

Cela passe par une augmentation des moyens budgétaires mais également par une amélioration quantitative et qualitative des réseaux de tous les acteurs de prévention ministériels sur lesquels pèse désormais une épée de Damoclès.

Le ministère a-t-il déjà des réponses à nous apporter ? Sinon quand en aura-t-il ?

Le 5 avril prochain doit se tenir le Comité Technique Ministériel chargé d'arrêter la cartographie et la composition des instances en vue des prochaines élections professionnelles, sera-t-il en capacité de se tenir utilement ?

Face à toutes ces attaques, la riposte est plus que jamais nécessaire : les Fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO et CFDT, appellent tous les agents à la mobilisation générale le 22 mars 2018.